

PROJET URBAIN BEDIER OUDINE

Compte-rendu de la réunion publique du 27 novembre 2018



Environ 60 personnes participent à la réunion publique à la Cité du Refuge.

Etaient également présents :

- Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement
- Jacques BAUDRIER, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture
- Francis COMBROUZE, Adjoint au Maire du 13^e en charge de l'urbanisme et de l'architecture
- Marie-José RAYMOND-ROSSI, Adjointe au Maire du 13^e en charge de l'intégration, de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux
- Christine BAUÉ, chef de projet à la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris
- Jean-Michel DUVIGNAUD, Elogie SIEMP
- Claude MANTE, Paris Habitat
- Léa GOLFIER et Thibault LEMAITRE-NTONI, agence Ville Ouverte, en charge de la concertation

SOMMAIRE

P.2 : Contexte et retour sur la concertation

P.3 : Présentation du projet urbain Bédier Oudiné

P.4 : Calendrier prévisionnel et zoom sur le relogement

P.6 : Point d'info sur les travaux de l'immeuble rue du Chevaleret

P.6 : Questions-réponses

>> Télécharger le diaporama de présentation sur le site paris.fr

CONTEXTE ET RETOUR SUR LA CONCERTATION

[Diapositives 3 à 9]

Francis Combrouze, Adjoint au Maire du 13^e en charge de l'urbanisme et de l'architecture

Merci d'être venus nombreux. Nous sommes réunis pour vous présenter l'aboutissement des études et des ateliers de concertation qui ont été menés sur Bédier Porte d'Ivry et Chevaleret Oudiné. Une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) commune va être créée pour les deux quartiers. La direction de l'urbanisme et les bailleurs concernés, Paris Habitat et Elogie SIEMP, vont présenteront les projets qui n'en sont pas au même stade d'avancement, et les travaux à venir. L'actualité immédiate, en amont de ce projet global, concerne la réhabilitation de l'immeuble rue du Chevaleret qui démarrera début 2019. Puis la transformation du quartier Oudiné va s'engager rapidement avec les premiers relogements. Si vous devez quitter votre immeuble, nous allons pouvoir répondre à toutes vos questions.

Jacques Baudrier, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint à l'urbanisme, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture

Ce site est l'un des 5 sites parisiens sélectionnés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le projet d'aménagement qui va vous être présenté est le fruit d'une concertation exemplaire. Nous avons beaucoup échangé avec les habitants, l'Etat, la Région Ile-de-France, etc. L'aménagement du quartier Oudiné a fait l'objet d'une votation parmi différents scénarios qui ont abouti au choix de démolir un bâtiment. Désormais, la Ville s'apprête à signer une convention avec l'ensemble des partenaires pour assurer le financement du projet. La Maire de Paris a fait un choix politique fort en décidant de maintenir les mêmes niveaux de loyers pour les personnes qui seront relogées. Nous devons donc clôturer la concertation réglementaire pour entrer dans une nouvelle phase opérationnelle qui permettra de démarrer le projet.

Marie-José Raymond-Rossi, Adjointe au Maire du 13^e en charge de l'intégration, de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux

Comme dans toutes les opérations de réhabilitation de cette envergure, nous devons travailler sur l'élaboration d'une charte de relogement qui fixe les conditions de retour, les niveaux de loyers, etc. Il n'y a pas d'associations de locataires sur le quartier. Pour la Ville comme pour les bailleurs, il est plus facile d'avoir un interlocuteur qui fait le lien avec l'ensemble des habitants. Si des personnes sont intéressées pour se constituer en amicale, la Mairie du 13^e peut faire toutes les démarches pour les accompagner auprès de la Préfecture.

Léa Golfier, agence Ville Ouverte, en charge de la concertation

Deux démarches de concertation ont été menées sur les deux quartiers entre 2016 et 2018. Nous ne reviendrons pas dans le détail sur ce qui a été dit car certains éléments importants ont été intégrés dans le projet et seront présentés en même temps que celui-ci. Sur le secteur Oudiné, les habitants ont exprimé le souhait d'ouvrir le quartier, avec des espaces publics végétalisés, un cœur de quartier plus convivial, et des équipements plus accessibles. Des préconisations ont également été données sur la signalétique et l'animation piétonne de la rue Marc-Antoine Charpentier. Sur le secteur Bédier, nous avons travaillé sur le repositionnement de l'école pour animer la place Yersin, sur la valorisation du square Boutroux, ainsi que sur les commerces et les équipements du quartier.

PRESENTATION DU PROJET URBAIN BEDIER OUDINE

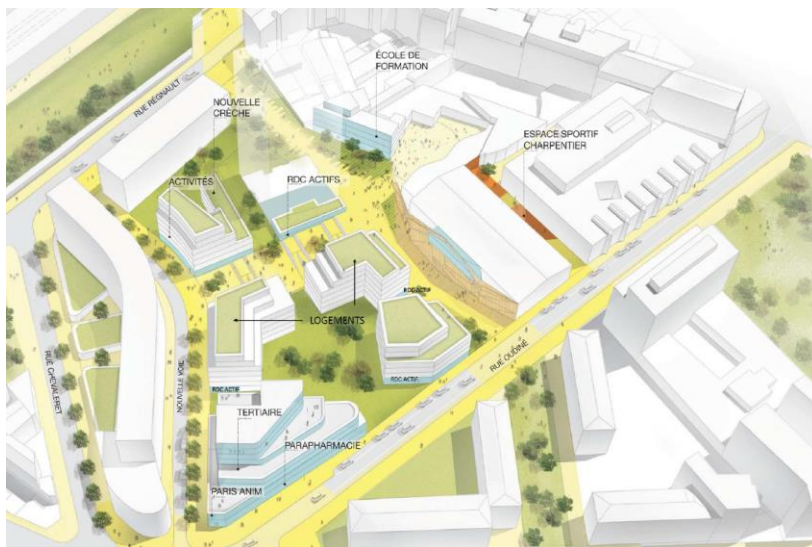
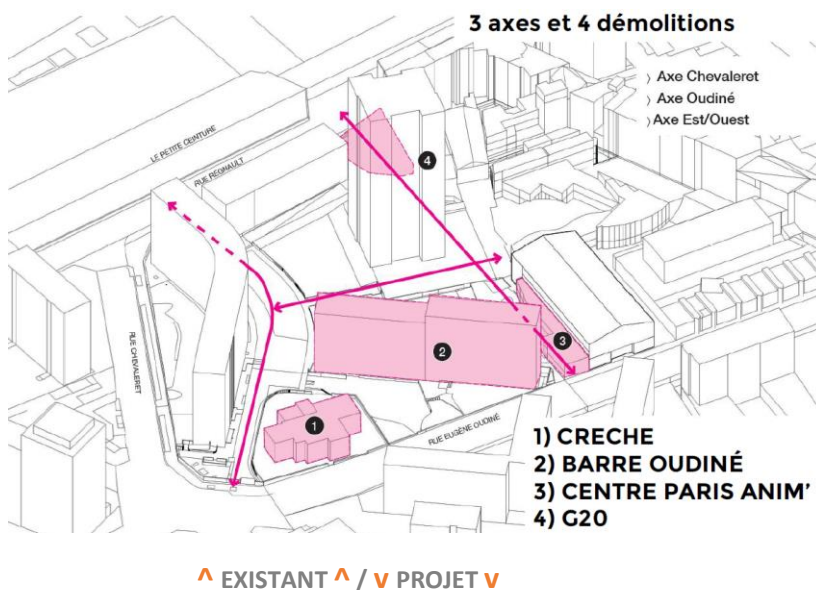
[Diapositives 10 à 37]

Christine Baué, direction de l'urbanisme

Les deux quartiers seront réunis en un seul périmètre de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) mais avec des niveaux d'avancement différents. Cela répond aux grandes orientations de la Ville de désenclaver ces quartiers en repensant les espaces publics, de moderniser les équipements pour les adapter aux besoins actuels, de varier les programmes avec la création de locaux d'activités et de commerces, et de diversifier l'offre de logements. Sur le secteur Oudiné, trois axes traversants et

plusieurs démolitions vont permettre d'ouvrir et de reconfigurer le quartier. Agence UP, l'urbaniste qui a conçu ce projet en concertation a été désigné pour suivre tout le déroulement du projet. Sur le secteur Bédier, des programmes ont déjà été réalisés dans le cadre du premier projet urbain : des bureaux, des bâtiments de la Ville de Paris, la Maison Internationale de Séjour et la résidence pour personnes âgées avenue Claude Régaut. Il y a encore des opportunités pour améliorer le fonctionnement de l'îlot comportant l'immeuble BCDE et bordé par un mur de l'école Franc-Nohain et par la place Yersin. L'urbaniste Ateliers 2/3/4/ a été missionné pour réaliser une faisabilité urbaine, c'est pour cela que les dessins sont moins affinés sur Bédier. Il y aura une nouvelle consultation d'urbaniste à partir de fin 2019 pour affiner le projet, en dessiner précisément les îlots et le conduire dans toute sa phase opérationnelle, comme va le faire Agence Up sur Oudiné.

SECTEUR OUDINE



Espaces publics

- Un mail piéton nord sud qui relie les rues Oudiné /Régnault
- Les terrasses, un lieu de rencontre végétalisé et convivial en cœur de quartier
- Une nouvelle rue circulée à sens unique (avec du stationnement à étudier)
- Nouveaux usages sportifs libres sur la rue M-A. Charpentier

Equipements

- Démolition/reconstruction du centre Paris' Anim
- Démolition/reconstruction de la crèche avec encore 2 emplacements possibles pour la nouvelle crèche
- Nouvelle entrée école maternelle sur le mail avec un bâtiment qui pourrait accueillir une école de formation

Activités, commerces

- Démolition du G20, étude sur l'implantation d'une moyenne surface alimentaire
- Création de locaux d'activités associatifs ou médicaux

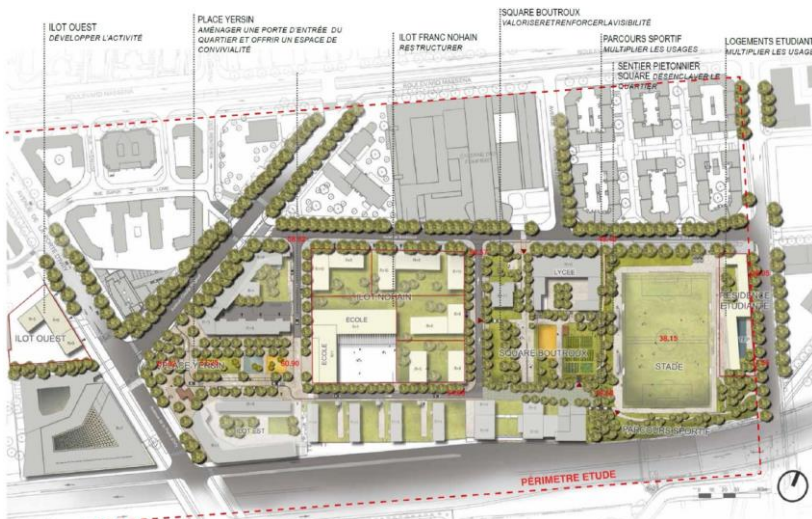
Logements

- Démolition de la barre Oudiné (72 logements) pour créer 3 îlots de logements (20 sociaux, 30 intermédiaires, 65 privés)
- Suppression de 3 logements en rez-de-chaussée de la tour Paris Habitat
- Suppression du logement du gardien du gymnase

SECTEUR BÉDIER



^ EXISTANT ^ / v PROJET v



Espaces publics

- Place Yersin réaménagée en entrée de quartier avec l'accès à l'école et une reconstitution du stationnement résidentiel
- Création d'une voie reliant la place Yersin à l'avenue Boutroux
- Amélioration et nouveaux accès au square Boutroux depuis l'avenue et côté MIS
- Création d'un sentier piéton entre la rue Théroigne de Méricourt et l'avenue Boutroux
- Création d'un parcours santé en bordure du stade, le long du talus du périph
- Prolongement du mur antibruit

Équipements

- Démolition Groupe scolaire Franc-Nohain et construction d'une école polyvalente de 12 classes
- Création d'une crèche de 30 places
- Nouveau terrain de sport clos sous la résidence étudiante pour les associations et les jeunes du quartier

Activités, commerces

- Commerces pour animer la place Yersin et services de proximité côté Maryse Bastié
- Immeuble de bureaux, avec fablab/coworking et commerce av. de la porte d'Ivry

Logements

- Démolition de la barre BCDE (84 logements) pour créer plusieurs îlots de logements (40 sociaux, 110 intermédiaires, 200 privés)
- Construction de 200 logements

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET ZOOM SUR LE RELOGEMENT [Diapositives 38-54]

Christine Baué, direction de l'urbanisme

Sur le secteur Oudiné, les équipements ne devront pas cesser leur activité pendant les travaux et il y a peu d'espace disponible.

1/ L'hypothèse de base consiste à : maintenir la crèche actuelle pendant la construction de l'immeuble d'activités et de la nouvelle crèche (2021 à 2023) ; puis démolir l'ancienne crèche, la barre Oudiné et le parking Paris Habitat (fin 2023) ; construire, sur l'espace ainsi libéré, les nouveaux îlots de logements et le centre Paris Anim', ainsi que le démarrage des travaux d'espaces publics - terrasses et voie nouvelle - (2024 à 2026) ; démolir le G20 pour aménager le mail piéton nord-sud à la place de l'actuel centre Paris Anim' (en 2025) ; créer la nouvelle 'entrée de l'école maternelle sur le mail (2027 à 2029).

2/ Seconde hypothèse : si la Ville de Paris réussit à trouver un emplacement provisoire pour la crèche dans le quartier, il n'y aura pas besoin de construire la nouvelle crèche avant de démolir l'ancienne.

Cette solution est privilégiée car elle permettrait de gagner deux ans de travaux sur l'ensemble de l'opération. De plus, elle évite que les enfants soient accueillis au milieu des chantiers.

Sur le secteur Bédier, les études sont au stade faisabilité. A partir de 2020, de nouvelles études vont permettre d'approfondir le projet. Néanmoins les grandes lignes du calendrier sont déterminées : l'école Franc-Nohain fermera à l'été 2022 puis sera démolie. Cela permettra de libérer le terrain pour construire un premier immeuble de logements dans lequel les 40 familles qui souhaiteront rester sur le quartier pourront donc être directement fin 2025. L'ouverture de la nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire 2025. Après le relogement de ses habitants, la démolition de l'immeuble BCDE permettra de dérouler la suite de l'opération jusqu'en 2030

Concernant le relogement, les habitants de la barre Oudiné qui souhaitent rester dans le quartier devront obligatoirement déménager de manière provisoire pendant les travaux. Les autres pourront être relogés dans le 13^e ou ailleurs en fonction de leurs choix et des disponibilités des logements des bailleurs sociaux. Quoi qu'il en soit, les personnes concernées par une procédure de relogement deviennent prioritaires sur les attributions, et la Maire de Paris s'est engagée à ce que les locataires concernés soient relogés au même prix pour une surface de logement équivalente.

Elogie SIEMP

Nous aurons au moins deux réunions pour élaborer la charte de relogement des habitants de l'immeuble Oudiné avec les personnes volontaires entre janvier et avril 2019. C'est un document encadré par des textes réglementaires et certains thèmes sont obligatoires à aborder. Les échanges seraient facilités si une amicale de locataires se constituait car elle pourrait faire le relais auprès des autres habitants. Le maintien du prix du loyer pour une surface et une typologie équivalente est déjà acté politiquement. Mais nous pouvons nous mettre d'accord sur d'autres conditions comme des aides pour les personnes âgées ou l'aide à l'installation dans le nouveau logement, la prise en charge des déménagements. L'objectif est de reloger un maximum de personnes dans l'arrondissement. Elogie SIEMP possède 3900 logements dans le 13^e (quartier Chevaleret Oudiné compris), donc il y aura des possibilités. Certains souhaiteront peut-être en profiter pour aller ailleurs. Sur l'immeuble Oudiné par exemple, nous avons beaucoup de grands logements de type F4 avec des familles. Cela peut être l'occasion d'adapter le logement à la taille de votre famille : aller dans un logement plus grand si le vôtre est trop petit, ou au contraire choisir un logement plus petit si vous n'en avez plus l'utilité pour baisser votre loyer. La décohabitation sera aussi un point à évoquer dans la charte car nous avons parfois 2 ou 3 relogements à effectuer par foyer. Au total, 20 logements seront reconstruits sur les 72 démolis. 67 familles sont concernées car certains appartements sont vides actuellement. Les travaux vont nécessiter un déménagement obligatoire. Pour ceux qui souhaitent revenir dans le quartier, nous pourrions l'indiquer dans la charte car on ne connaît pas encore les futures typologies. Une fois la charte rédigée, les premiers relogements commenceront aux alentours de juin, puis reprendront en septembre 2021.

Paris Habitat

La situation est moins urgente concernant les locataires de Paris Habitat. Sur Bédier, la construction de nouveaux logements (dont 40 logements sociaux) en amont de la démolition des 84 logements de l'immeuble BCDE permettra à la moitié (environ) des locataires d'y être relogés s'ils le désirent. Les locataires auront également la possibilité d'être relogés tout proche de leur habitat actuel, en tenant compte du taux de rotation dans les logements. Pour ceux qui voudront quitter le quartier, ils auront le choix de rester à Paris ou d'aller, s'ils le souhaitent, dans des résidences Paris Habitat situées en banlieue en fonction des places. Si certaines familles ont des besoins urgents, nous les réglerons au cas par cas. Le prix du loyer au mètre carré ne bougera pas si vous gardez la même surface et la même typologie de logement.

POINT D'INFO SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVALERET

Francis Combrouze, Adjoint au Maire du 13^e en charge de l'urbanisme et de l'architecture

Le permis de construire concernant la réhabilitation de l'immeuble de la rue du Chevaleret a été délivré et l'entreprise est en cours de désignation par Elogie-SIEMP. Ce projet, attendu depuis très longtemps, permettra de revoir l'angle avec la rue Watt avec la construction de 13 nouveaux logements et de locaux en rez-de-chaussée sur le pignon Nord. L'ensemble du bâtiment sera réhabilité, et les logements actuels en rez-de-chaussée seront remplacés par des locaux d'activités qui accueilleront le nouveau centre de la CAF, une Maison de Santé et deux nouveaux locaux de 260m² et 140m², non encore affectés. Les travaux débuteront en mars 2019. Elogie SIEMP organisera une réunion



Figure 1: perspective du projet - décembre 2018

d'information particulière avec les locataires concernés en tout début d'année prochaine, avec l'entreprise chargée des travaux

QUESTIONS-REPONSES

Pour faciliter la lecture de ce compte-rendu, les questions des participants figurent en italique et ont été regroupées par thématiques.

LES TRAVAUX DE L'IMMEUBLE RUE DU CHEVALERET

- « *L'immeuble de la rue Chevaleret va-t-il être démoli ?* »
- « *Pourquoi les travaux durent si longtemps sur la barre Chevaleret ?* »
- « *Actuellement, il y a une antenne relais sur la barre Chevaleret. Ma femme a des cancers. Est-ce que cette antenne va être retirée ?* »

Christine BAUÉ, Direction de l'urbanisme. La barre de la rue du Chevaleret ne va pas être démolie, mais réhabilitée. En janvier 2019, le bailleur Elogie SIEMP organisera une réunion d'information. Les travaux démarreront en mars 2019.

Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement. Il est vrai que les travaux de réhabilitation de la barre Chevaleret sont attendus de longue date. Mais quand on démolit certains bâtiments pour faire un nouveau quartier, on doit prendre le temps d'étudier les choses en profondeur. Il faut que ce soit cohérent pour ne pas se tromper. Nous le voyons sur Oudiné avec l'enjeu de relocaliser temporairement la crèche pendant les travaux, qui pourrait permettre de gagner du temps.

Elogie SIEMP. Concernant le maintien de l'antenne relais, je ne peux pas vous répondre ce soir. La barre Chevaleret va connaître une importante réhabilitation. Comme cela a été dit, une réunion spécifique à destination des locataires sera organisée en janvier pour l'évoquer plus en détail. Nous vous présenterons l'entreprise, la nature des travaux et le calendrier, et nous pourrions vous répondre sur l'antenne relais.

LES MODALITÉS DE RELOGEMENT

- *« L’accession à la propriété n’était pas prévue au départ, vous pouvez demander à tout le monde. On peut reprendre la plaquette du vote. Ce n’était pas un vote démocratique. On nous a dit qu’il n’y aurait pas de privé. Nous sommes les habitants du quartier Oudiné, si on va ailleurs, ça ne nous intéresse pas ! On veut savoir où on va aller, et à quel prix ? »*

Francis COMBROUZE, Adjoint au Maire du 13^e. Lors du vote, les locataires de la barre Oudiné ont été distingués des autres habitants du quartier. Au total, 77% des habitants de la barre Oudiné ont voté et se sont exprimés à 65% en faveur du scénario trois. La question est de savoir où vont aller les habitants dont les logements seront démolis. L’Etat ne nous permet pas de reconstruire l’ensemble des logements sociaux sur site. Nous avons obtenu le droit d’en reconstruire une partie.

Christine Baué, Direction de l’urbanisme. Il a toujours été prévu de réaliser des logements diversifiés, privés et intermédiaires, cela est un des objectifs fondateurs essentiels du projet. Je me souviens très bien avoir dit aux habitants lors d’une réunion à l’extérieur que la loi ne nous autorisait pas à reconstituer des logements sociaux dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville, comme celui-ci, mais que nous allions demander une dérogation aux services de l’Etat et à l’ANRU, et que nous ne pouvions en connaître le résultat. Nous l’avons demandée et obtenue pour reconstituer une partie de logements sociaux, c’est à dire 20.

- *« Quand vous dites qu’il y a 40 appartements sur place, comment allez-vous décider quelle famille sera prioritaire ? »*
- *« Ça fait 7/8 ans qu’on participe à ce projet pour avoir une cité neuve avec des beaux logements. Vous avez dit qu’on serait relogé dans les mêmes types de logement qu’à l’heure actuelle. Est-ce que ça veut dire qu’on va se retrouver dans des logements de même qualité qu’actuellement parce qu’on n’a pas les bons critères pour aller dans le neuf ? On va se retrouver dans les mêmes conditions, dans une cité pourrie ! »*

Jérôme COUMET. Ce n’est pas la première opération où nous devons reconstruire des immeubles dans le 13^e. Nous avons fait les bords de Seine, au bas du boulevard Vincent Auriol, et sur la porte d’Italie, de très beaux immeubles. Les personnes qui étaient dans cette cité ont pu y être relogées. L’idée n’est pas de vous chasser pour vous remplacer par d’autres, mais d’améliorer la situation du quartier. Dans ce genre d’opération où le déménagement est obligatoire pendant les travaux, on impose aux bailleurs un droit au retour. Les personnes qui ont déménagé une fois seront prioritaires. Les conditions fixées par la Maire de Paris de garantir le même prix au mètre carré sont très favorables. L’urgence se situe sur la barre Elogie SIEMP qui va être démolie. Nous souhaitons que la situation des habitants soit réglée le plus vite possible. C’est la raison pour laquelle nous imposons une charte de relogement. Il est très important pour les bailleurs d’avoir des interlocuteurs, amicales ou associations de locataires. Cela permet à quelques personnes qui acceptent de prendre cette place, de faire remonter les informations et d’alerter sur des situations préoccupantes (personnes âgées, handicapées) ou sur le déroulement des travaux.

- *« Que veut dire logement équivalent ? Si c’est pour être relogé dans un endroit similaire parce qu’on est dans une catégorie basse, je ne vois pas l’intérêt. Au départ, on devait tous être relogés là où on habitait. On est venu à toutes les réunions. »*

Francis COMBROUZE. Je crois qu’il ne faut pas se focaliser sur la part de logements sociaux qui seront reconstruits (20). Chaque année, les gens bougent. Il y a des centaines de logements dans le quartier. Certains d’entre eux libérés pourront accueillir ceux qui souhaitent rester. Toutes les cités du 13^e ne sont pas dans l’état que vous décrivez.

Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme.

L'arbitrage pris par la Ville de Paris est de maintenir le prix du loyer quel que soit le logement où vous allez habiter (que ce soit neuf ou non). Cet engagement coûte beaucoup d'argent. C'est un choix politique assumé de la Maire de Paris en lien avec la Mairie du 13^e arrondissement. Nous avons maintenant l'expérience dans tout Paris d'habitants qui ont été relogés dans de très bonnes conditions

Elogie SIEMP. Votre loyer est compris en moyenne entre 3 et 5 euros le mètre carré. « Equivalent » veut dire que l'on vous propose le même montant de loyer au mètre carré, quel que soit la résidence. Nous avons des immeubles très récents, d'autres plus anciens. Vous paierez donc la même chose pour un appartement de la même taille.

- *« On parle ici de notre vie de tous les jours. Il faudrait donc avoir des réponses précises et pas des généralités. On ne pourra pas tous avoir un logement dans le quartier. On aimerait donc savoir dans quelles conditions cela va se passer. Sur quelle base sera-t-on relogé ? Quelles sont les critères (nombre d'enfants, niveau de loyers) ? Quelle prise en charge des frais de déménagement ? Ces questions méritent d'être précisées plus nettement. »*

Jérôme COUMET. J'insistais sur le fait qu'il y ait des habitants « relais » car je souhaite que les réponses aux questions que vous posez soient synthétisées par écrit. Nous voulons qu'il y ait un contrat avant de démarrer les relogements. C'est ce que nous avons appelé la charte. Elle sera co-signée entre la Ville, les bailleurs, et les locataires. Quelles seront les montants des aides au déménagement ? Les droits au retour ? Les garanties si on veut rester dans l'arrondissement ? Toutes ces questions sont légitimes. Nous devons y répondre collectivement pour fixer un cadre commun aux discussions.

Christine BAUÉ. Entre janvier et avril 2019, il y aura au moins deux réunions pour écrire la charte relogement de la barre Oudiné, et des rencontres plus régulières pendant tout le premier trimestre s'il y a des interlocuteurs bien identifiés qui acceptent de se porter volontaires.

Il n'est pas question de chasser les gens. Le relogement fait suite à une enquête de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale réalisée par votre bailleur, qui servira à recenser finement la composition familiale, les niveaux de loyers, les demandes des locataires etc. En fonction de ça, nous connaissons les personnes qui veulent rester et celles qui veulent partir. D'expérience, plus de la moitié ne souhaitent pas rester dans leur quartier. Parfois, il arrive que ceux qui voulaient revenir, finissent par changer d'avis et s'installent définitivement dans leur nouveau quartier.

- *« Vous avez dit que nous pourrions être relogés dans d'autres arrondissements et en banlieue. Quelles banlieues proposez-vous ? Avez-vous des exemples ? »*

Paris Habitat. Nous avons des logements dans les trois départements de la Petite Couronne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (Boulogne, Bagneux, Malakoff, Champigny). Nous regarderons au cas par cas en fonction des places disponibles.

Elogie SIEMP. Elogie SIEMP a 400 logements dans la ville voisine d'Ivry-sur-Seine, et plus loin dans l'Essonne, mais très peu à l'Ouest et au Nord de Paris.

- *« On a eu la possibilité de s'inscrire à la bourse de logements pour faire des échanges. Maintenant qu'on a les dates de relogement, on ne va pas échanger avec des gens qui vont devoir repartir dans un an ou deux... »*

Elogie SIEMP. Les bailleurs se sont mis d'accord pour ne pas mettre dans la bourse des logements, ceux qui sont soumis à démolition. Cette option n'est donc plus possible, votre situation sera traitée uniquement dans le cadre de la procédure de relogement.

LES ÉCOLES ET LA SECTORISATION

- « Dans quelles écoles vont aller nos enfants si nous devons déménager ? »

Jérôme COUMET. Nous avons une obligation de scolarisation des enfants à proximité de leur domicile. L'école de la porte d'Ivry est pleine aujourd'hui. Plusieurs écoles ont été construites à Paris Rive-Gauche. Et une future école est en cours de construction. Il y aura largement le nombre de places disponibles pour accueillir les enfants des familles relogées quand l'école Franc-Nohain va fermer. Et elle sera reconstruite. C'est le cas du projet boulevard Vincent Auriol/rue Jeanne d'Arc. Les enfants vont pouvoir réintégrer cette école à la rentrée prochaine, dès que les travaux seront terminés. L'expérience nous montre ce qui fonctionne et les erreurs qu'il ne faut pas commettre.

- « Je suis dans l'immeuble Oudiné. Mes enfants sont scolarisés à Franc-Nohain, ce n'est pas à côté. J'ai demandé à avoir une école plus proche mais on me l'a toujours refusé. Les mamans travaillent, on n'est pas au foyer. Moi je suis véhiculée mais beaucoup d'entre elles doivent monter les pentes de l'école et faire jusqu'à 4 allers-retours par jour. Quand on a plusieurs enfants, c'est encore plus compliqué car tous ne mangent pas à cantine. »
- « Tout le quartier subit ces problèmes de sectorisation. Je suis mère de 5 enfants. La plupart ont grandi dans le quartier. Tous les matins, il fallait que je coure pour aller les emmener puis redescendre pour aller au métro. On perd 30 min le matin et le soir pour déposer et récupérer nos enfants à l'école, c'est très fatigant. »

Jérôme COUMET. La rampe d'accès de l'école Franc-Nohain n'est pas très pratique et l'idée du projet d'aménagement est d'accéder à l'école par la place Yersin. A chaque fois que l'on reconstruit une école, c'est l'occasion de discuter avec le personnel et les responsables de parents d'élèves pour revoir les périmètres d'attribution. L'opération « Tous mobilisés » mise en place par la Ville de Paris et ses partenaires sur cette école Franc Nohain doit créer une vraie dynamique (engagement de travaux d'entretien, moyens supplémentaires, projets éducatifs innovants...). Ce n'est pas parce que l'école va disparaître dans quelques années qu'on l'abandonne. En tant que Maire, je réfléchis aussi au-delà de mon mandat pour préparer l'avenir. Nous travaillons sur un nouveau quartier, le long de l'atelier pour les trains, avenue de la porte de Vitry, qui fera le lien entre Paris Rive-Gauche et votre quartier. Une nouvelle école sera construite aussi dans ce secteur.

- « Des dérogations sont acceptées pour certaines familles, et d'autres pas. On a toujours été sectorisé sur Franc-Nohain. A aucun moment on a proposé à nos parents d'aller ailleurs, alors que l'école de la rue du Loiret a été construite juste à côté. Puis on m'a refusé la dérogation pour l'école des Grands Moulins alors que je travaillais avenue de France. Pourquoi on ne revoit pas la sectorisation de la cité du Chevaleret ? »

Jérôme COUMET. Toutes les sectorisations sont votées chaque année au Conseil de Paris en lien avec le Ministère de l'Education Nationale. Nous allons commencer à faire bouger les lignes mais ça ne se fait pas « dans un claquement de doigts ». A l'époque, l'école qu'on vous a refusée était complète alors que maintenant des places se libèrent puisque de nouvelles écoles se construisent. Il ne doit pas y avoir des écoles remplies et d'autres à moitié vides. Nous recherchons l'équilibre. Concernant l'école Louise Bourgeois, elle ne devait pas être située là. Il était prévu qu'elle soit construite sur les voies ferrées mais la SNCF a pris plusieurs années de retard sur la couverture des voies et nous n'avons pas voulu prendre le risque de retarder l'ouverture de l'école. Elle s'est donc retrouvée plus proche de Chevaleret alors qu'elle était destinée à accueillir les enfants des nouveaux logements de l'avenue de France. Aujourd'hui, une rotation se met en place avec les projets aux alentours, et une partie de Chevaleret ira à terme à Louise Bourgeois.

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

- *« Comment fait-on pour avoir accès aux locaux associatifs qui vont se trouver dans la résidence ? Comment se passera l'attribution ? »*
- *« Je suis une artiste de rue (je danse avec un bâton devant la fac Inalco) et j'habite la rue du Chevaleret. Je me suis adressée plusieurs fois à Paris association rue du Chevaleret mais on m'a répondu que je n'avais pas le droit de travailler avec cette association parce que je n'habitais pas la cité Chevaleret. Mes idées peuvent aider les autres, on pourrait organiser des permanences. Il y a beaucoup de jeunes femmes en difficulté qui ne peuvent pas se rencontrer. Regroupez les associations pour que les gens puissent réellement s'entraider car vos lois divisent les quartiers. »*

Christine BAUÉ. Concernant les futurs locaux associatifs, un travail va être mené avec l'Equipe de développement local (EDL) pour recenser les besoins de locaux, de superficies etc.

Léa GOLFIER. Dans le quartier, l'Entreprise à But d'Emploi 13*avenir* a été créée. Elle propose une aide à l'insertion uniquement pour les habitants du quartier.

Vous pourrez également adresser votre demande directement aux services de la Ville ou à la Mairie du 13^e arrondissement en fin de réunion.

LA SUITE DU PROJET

- *« Pouvez-vous nous promettre que le projet va se faire s'il y a un changement de majorité municipale aux prochaines élections ? »*

Jacques BAUDRIER. Ce projet fait l'objet d'une convention signée entre la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et d'autres partenaires comme la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Il ne vous aura pas échappé que ni l'Etat, ni la Région, ne sont véritablement de la même orientation politique, mais ils sont partis prenantes et soutiennent ce projet. Nous réunissons le plus d'acteurs possible pour que tout le monde participe à son financement, c'est la meilleure garantie que l'on peut vous donner. Une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) sera créée avant la fin de la mandature actuelle. Il me paraîtrait totalement irresponsable d'arrêter tout ce qui a été fait, quelle que soit la majorité en place.

CLOTURE DE LA REUNION

Jérôme COUMET. Merci d'être venus si nombreux. Je tiens à saluer la Cité du refuge qui nous accueille dans de bonnes conditions. Nous restons à votre contact car il y aura d'autres réunions publiques. Nous essaierons de régler le maximum de questions d'ici septembre 2019 car nous entrerons ensuite dans une période pré-électorale durant laquelle les possibilités d'expression seront plus limitées.